



Fumer dans le hall d'un immeuble

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 22 novembre 2007

Mes voisins de palier fument dans le hall de l'immeuble où je me trouve et sur les marches d'escalier se trouvant juste devant ma porte . Une seule fenêtre s'ouvre pour 3 étages.La fumée est tellement dense, qu'elle pénètre dans mon appartement, ma salle à manger ainsi que ma cuisine empestent la fumée de cigarette à longueur de journée. Malgré un courrier recommandé avec AR à mon propriétaire, aucune mesure n'a été prise. Avec la période de froid, mon propriétaire me somme de ne plus ouvrir la seule fenêtre qui existe, pour ne pas détériorer les murs par l'humidité. Que faire j'ai une petite fille de 5 ans qui respire cette fumée à longueur de journée ?

Réponse :

Vous pouvez demander aux services de la DDASS d'intervenir.

Vous pouvez également demander à notre service de mise en demeure de rappeler la loi à votre propriétaire